

Communiqué

Publication de l'étude Proxinvest

« *Commissariat aux comptes des sociétés cotées françaises : un point de vue d'actionnaire* »

Paris, le 18 mars 2014

Au sein des grands groupes cotés, le **contrôle externe de la direction** est assuré par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que par les administrateurs et commissaires aux comptes nommés par celle-ci. Les actionnaires des sociétés cotées attendent légitimement des commissaires une **vigilance** sur la **qualité des résultats** et de l'**information des groupes**. La discipline de certification donne en effet à la publication du rapport annuel toute son autorité et son immense intérêt pour l'actionnaire.

L'actionnaire est le premier lecteur et destinataire des divers rapports fournis par les commissaires aux comptes : rapports sur les comptes annuels et consolidés, rapport sur le rapport du Président relatif à la gouvernance et au contrôle interne, rapport spécial sur les conventions réglementés ainsi que divers rapports sur les résolutions sans intérêt mais requis par la Loi. Au-delà de l'approbation des comptes et des conventions réglementées, l'assemblée générale des actionnaires est souvent aussi invitée à se prononcer sur le **choix des commissaires aux comptes**, et même, dans certains pays, sur la **rémunération des auditeurs**. En France, l'actionnaire se prononce tous les six ans sur le choix de deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes doivent assurer une **supervision indépendante des états financiers**. La mission des agences de conseil de vote les conduit à prendre connaissance et s'interroger sur les travaux des commissaires aux comptes et sur les candidats présentés par le conseil d'administration ou le directoire. Au-delà du premier choix d'un nouveau commissaire titulaire ou suppléant, le renouvellement d'un commissaire aux comptes en place invite à examiner la répartition de ses prestations dont les honoraires pour mission de conseil, publiées chaque année.

Ainsi, pour la première année, Proxinvest examine plus en détail la profession en publiant une **étude sur les commissaires aux comptes des 250 plus grandes sociétés cotées françaises**.

L'étude confirme que le marché du commissariat aux comptes est extrêmement concentré, notamment au sein des sociétés du CAC 40, privilégiant les réseaux des quatre plus grands cabinets mondiaux. **Ainsi, l'audit des sociétés du CAC 40 est exclusivement assuré par cinq réseaux, les « Big Four » plus Mazars**, tandis que plus largement, sur les **504 mandats de commissaires aux comptes titulaires des 250 sociétés analysées, 366 sont détenus par ces mêmes cabinets**.

Cet oligopole est renforcé par l'**ancienneté des mandats** des commissaires aux comptes titulaires qui peut parfois atteindre des décennies. Ainsi, **28% des commissaires aux comptes titulaires du CAC 40 ont une ancienneté de mandat supérieure à 18 ans, limite maximale acceptée par Proxinvest, et 6% d'entre**

eux exercent leur fonction depuis trente ans ou plus ! Cette situation devrait cependant être amenée à changer dans les prochaines années dans le cadre du **projet de réforme de l'audit en Europe**.

En ce qui concerne, la **rémunération des commissaires aux comptes, en hausse de 2,1%**, on note que **près de 1,2 Md€ auront été versés aux commissaires aux comptes des 250 sociétés analysés par Proxinvest au titre de l'exercice 2012 dont 64% par les seuls émetteurs du CAC 40. Un total de 67,6 M€ aura été versé au titre de prestations de conseils accessoires à la mission de certification des comptes**. La concentration des honoraires sur les plus grandes missions se vérifie : les 10% des mandats les plus rémunérateurs en 2012 représentaient 58,1% du marché de l'audit des sociétés cotées.

En analysant économétriquement les honoraires de stricte certification des 250 sociétés par **régression linéaire** sur la base du chiffre d'affaires de la société, de son actif total, de sa capitalisation boursière et de ses effectifs, Proxinvest relève **onze sociétés qui se démarquent par un important écart entre les honoraires facturés et les prédictions du modèle basées sur l'échantillon**. On citera **Alcatel-Lucent, Alstom, Scor**, ou encore **Wendel** dont les écarts dépassent 50%.

Le **projet européen de réforme de l'audit** devrait permettre de mettre en œuvre une rotation plus régulière des cabinets. En matière de gouvernance, Proxinvest invite les commissaires aux comptes à enrichir leur rapport sur le rapport du Président d'observations contrariantes supplémentaires sur le respect du principe « comply or explain ». En matière de **respect de la procédure des conventions réglementées**, Proxinvest exprime certaines attentes. Les commissaires aux comptes devront harmoniser leur pratique afin que soient respectées dans tous les groupes les notions d'intérêt indirect et de personnes indirectement intéressées : toute convention autorisée au niveau d'une filiale intéressant indirectement une partie liée devrait être soumise à la procédure de contrôle par l'assemblée générale des actionnaires. Sur ce sujet, Proxinvest n'attend pas du gouvernement, autorisé à légiférer par ordonnance, la création d'un nouveau rapport sur les conventions réglementées mais un rappel des textes légaux ou une **clarification permettant d'assurer l'intégrité des groupes faisant appel public à l'épargne**. Enfin le législateur serait inspiré de supprimer l'article L225-41 du Code de commerce afin de restaurer un vote souverain préalable de l'assemblée générale des actionnaires sur ce sujet des conventions sensibles et significatives avec des parties liées.

Contacts :

Pierre-Henri Leroy, p.h.leroy@proxinvest.fr

Loïc Dessaint, ldessaint@proxinvest.fr

Hugo Dubourg, hdubourg@proxinvest.fr

Déborah Slama, dslama@proxinvest.fr

Proxinvest est une société indépendante de conseil aux investisseurs institutionnels spécialisée dans l'analyse des résolutions présentées aux assemblées générales des sociétés cotées et dans les sujets de gouvernance.

Si la gouvernance des groupes couvre de nombreux sujets, Proxinvest s'intéresse ici pour la première année à l'analyse plus approfondie de l'indépendance et de la rémunération des commissaires aux comptes des sociétés cotées.

Les rapports de Proxinvest sont commercialisés par la Librairie LDEL/JUSTICIA – Tel : 01.48.56.89.89 ou librairie.justicia@gmail.com



B O N D E C O M M A N D E

"COMMISSARIAT AUX COMPTES DES SOCIÉTÉS COTÉES FRANÇAISES : UN POINT DE VUE D'ACTIONNAIRE" **NOUVEAU**

"LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2013 DES SOCIÉTÉS COTÉES FRANÇAISES"

"LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS COTÉES"

"NOTATION GOUVERNANCE CAC 40"

Veuillez m'adresser les rapports Proxinvest

	Quantité	Prix unitaire TTC ¹	Total
Commissariat aux comptes des sociétés cotées françaises : un point de vue d'actionnaire <i>Parution mars 2014</i>	300 €
Les Assemblées Générales 2013 des sociétés cotées françaises <i>Parution décembre 2013</i>	799 €
Notation Gouvernance CAC 40 <i>Parution septembre 2013</i>	590 €
La rémunération des dirigeants des sociétés cotées* <i>Parution novembre 2013</i>	799 €

Nom : Prénom :

Fonction :

Société :

E-mail :

Adresse d'envoi :

.....

Date : Signature :

Bon de commande à retourner à :

Librairie LDEL/JUSTICIA

362 ter rue de Vaugirard

75015 PARIS

tél : 01 48 56 89 89 fax : 01 48 56 16 69

librairie.justicia@gmail.com

Modes de paiement :

Chèque à l'ordre de Librairie LDEL/JUSTICIA N° de chèque : Banque :

Carte VISA

n° de carte : _____

date de validation : _____

cryptogramme : _____

Signature :

Virement bancaire : RIB Banque Populaire Rives de Paris : 10207 00131 70214539843 07

IBAN : FR76 1020 7001 3170 2145 3984 307

Une facture est jointe à tout envoi. Toute commande sera traitée dès réception du paiement. PROXINVEST ne distribue pas elle-même ses ouvrages. Il est expressément prévu que la Librairie LDEL/JUSTICIA ne communique pas à Proxinvest l'identité des clients des publications qu'elle diffuse pour son compte.

* Données relatives à l'exercice 2012 publiées en 2013

¹ Port compris